



WIDE
VISION



SPLASH
PROTECTION



COMFORT

EGON 8225



CARACTÉRISTIQUES

- Lunettes-masque avec verre clair et monture grise transparente
- Verre en polycarbonate
- Ventilation indirecte
- Bandeau large réglable pour un ajustement parfait
- Le pont universel assure un bon ajustement
- Monture translucide pour un champ de vision maximal
- S'adapte sur la plupart des lunettes
- Revêtement antibuée et revêtement anti-rayures (certifié conforme au marquage KN)
- Protection UV400
- Emballées à l'unité dans une pochette en polyéthylène accrochable
- Poids : 124 grammes
- Marquage optique : 2C-1,2 0 1 BT KN CE
- Marquage de la monture : 0 EN166 349 BT CE mm/aa

Numéro de l'article : 7.78.225.00

CONVIENT NOTAMMENT POUR LES SECTEURS SUIVANTS :

- Construction
- Pétrochimie
- Laboratoires
- Industrie métallurgique
- Transport et logistique
- Automobile

COULEUR

Verre clair

TAILLES

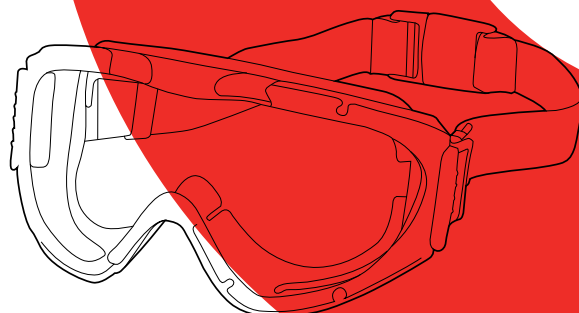
Taille unique

EMBALLAGES

- 1 article dans pochette en polyéthylène
- 6 articles dans boîte intérieure
- 72 articles par carton



EN 166:2001



INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

TAILLE	NUM. D'ARTICLE	CODE EAN 1 ARTICLE (POCHETTE PP)	CODE EAN 6 ARTICLES (BOÎTE INTÉRIEURE)	CODE EAN 72 ARTICLES (CARTON)
Taille unique	7.78.225.00	8718249069420	8718249069444	8718249069468

MARQUAGES SUR LES VERRES ET LES MONTURES

Selon la norme EN 166:2001, les lunettes-masque peuvent porter les marquages suivants sur la monture et sur le verre. Ils sont expliqués ci-dessous :

5-	1,7	1	F	EN 166:2001	3	9	K	N	CE
A	B	D	E	F		G			H

A - Caractéristiques filtrantes 2 - Filtre UV avec effet sur les couleurs 2C - Protection UV avec bonne restitution des couleurs 4 - Filtre IR 5 - Filtre solaire sans IR 6 - Filtre solaire avec IR	D - Classe optique 1 (meilleure) à 3	G - Domaines d'application Néant - Protection de base (pas de risque mécanique spécifié et de danger dû aux rayonnements ultraviolet, visible, infrarouge et solaire) 3 - Liquides (gouttes et éclaboussures) 4 - Grandes particules (poussière avec une taille de particule >5 µm) 5 - Gaz et particules fines (gaz, vapeurs, brouillards, fumée et poussière avec une taille de particule <5 µm) 8 - Arc électrique de court-circuit (arc électrique dû à un court-circuit dans un équipement électrique) 9 - Métaux en fusion et matières solides brûlantes (giclures de métal en fusion et pénétration de particules solides brûlantes) K - Résistance aux dégradations provoquées par les particules fines N - Résistance à la formation de buée
B - Indice de protection 1,2 (le plus clair) à 16	E - Résistance mécanique Néant - Résistance minimale S - Solidité renforcée F - Protection contre l'impact de particules à faible énergie B - à moyenne énergie A - à haute énergie T - à température extrême (-5 °C / 55 °C)	H - Marquage CE Selon le règlement européen (UE) 2016/425 concernant les équipements de protection individuelle (EPI)
C - Identification du fabricant	F - Désignation de la norme	

AVERTISSEMENT !

Si une protection contre les particules à grande vitesse à des températures extrêmes est requise, les lunettes-masque doivent être marquées de la lettre T immédiatement après la lettre d'impact, c'est-à-dire : FT, BT ou AT. Si la lettre d'impact n'est pas suivie de la lettre T, les lunettes-masque doivent seulement être utilisées pour protéger contre les particules à grande vitesse à température ambiante. Les lunettes-masque protégeant contre les particules à grande vitesse, portées par-dessus des lunettes correctrices standard, peuvent transmettre les chocs et créer ainsi un danger pour l'utilisateur.

RANGEMENT ET ENTRETIEN

Rangerez les lunettes dans un endroit sec, à température ambiante, et protégé contre la lumière directe du soleil et les produits chimiques abrasifs. Les lunettes doivent être transportées et stockées dans leur emballage d'origine, à une température comprise entre 5 °C et 40 °C, avec une humidité relative de l'air < 80 %. Nettoyez régulièrement les verres. Pour ce faire, utilisez un produit nettoyant doux à température ambiante normale (20±5 °C). Vous pouvez ajouter un désinfectant à la solution nettoyante, selon les instructions du fabricant. Les verres antibuée doivent être nettoyés uniquement avec un chiffon doux. Comme pour tous les autres équipements de protection, la durée de vie des lunettes-masque dépend de l'utilisation, du soin, de l'entretien et des conditions de stockage. Si les lunettes-masque sont rayées ou endommagées, elles doivent être remplacées. Si la monture est endommagée, remplacez l'article tout entier. Nous recommandons de ranger les lunettes et les lunettes-masque dans un étui adapté ou dans leur emballage d'origine lorsqu'elles ne sont pas utilisées. Comme pour tous les autres EPI, la durée de vie de cet article dépend de l'utilisation, du soin et de l'entretien.

INSTITUT DE CERTIFICATION

Ces lunettes-masque sont certifiées par : SGS FIMKO OY (Organisme notifié numéro 0598), Takomotie 8, FI-00380, Helsinki, Finlande.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Pour obtenir une copie de la déclaration de conformité, veuillez consulter le lien suivant : www.oxxa-safety.com/doc

ARTICLES CONNEXES



EGON 8226

Art. n° 7.78.226.00



X-VIEW-COMFORT 8240

Art. n° 7.78.240.00

VOTRE FOURNISSEUR :